

Rôle du podologue et des soins podologiques en première ligne dans la crise COVID-19 (sur la base d'informations nationales et internationales)

1. Introduction

L'isolement général et les règles de distanciation sociale ont un impact sur la continuité des soins pour les patients à risque qui présentent également un risque plus élevé de complications au niveau des pieds. Depuis le début de la pandémie de coronavirus, des mesures spécifiques ont été prises pour que les podologues respectent strictement les mesures d'hygiène générale. Il est donc très important que le podologue accorde une attention particulière aux mesures d'hygiène strictes pour ce groupe de patients.

Le rôle du podologue vise à soulager les hôpitaux et les cabinets médicaux afin qu'ils ne soient pas encore plus surchargés par des complications liées aux pieds. Avec les actions ci-dessous, nous voulons répondre aux besoins de la première ligne et décrire clairement le rôle essentiel du podologue pendant la crise COVID-19 :

- Etablir une forme locale d'organisation des podologues basée sur les soins de première ligne afin que les RLM's et zones de soins primaires disposent de bons points de contact .
- Une meilleure information aux médecins généralistes, les hôpitaux, les cliniques du pied et les centres de soins résidentiels afin de maximiser la participation des uns et des autres.
- Améliorer la coopération interdisciplinaire entre les prestataires de soins de santé au niveau local.

Le 19 mars 2020, la BVP-ABP, association professionnelle des podologues, a rédigé et fait valider par Sciensano un document contenant des directives et des procédures relatives aux mesures d'hygiène pendant la crise COVID-19 et le travail du podologue pour les soins chroniques urgents. Cela exige beaucoup d'efforts de la part de notre groupe professionnel.

Il demande que tous les soins non essentiels soient reportés et que seuls les soins chroniques aux patients à risque soient dispensés afin d'éviter un afflux d'ulcères et d'infections dans les semaines à venir.

Il est de notre devoir et de notre responsabilité en tant que podologue de permettre l'accès à notre profession aux patients à risque qui ont besoin de soins urgents et nécessaires. Ce document est destiné aux médecins généralistes, aux hôpitaux, aux maisons de repos, aux infirmières et à tous les prestataires de soins de santé qui sont en contact avec des patients nécessitant des soins des pieds.

2. Plan par étapes pour l'offre de soins podologiques

2.1 Première étape : triage des patients à haut risque et des patients critiques ayant besoin de soins continus

Soins des pieds et des plaies pour les patients à risque :

chez ces patients, le régime normal de soins préventifs doit être maintenu :

- Patients diabétiques à risque de classe 3 :
- Patients en charge vasculaire
- Patients ayant des antécédents d'ulcères récurrents
- Patients atteints d'arthropathie de Charcot
- Patients amputés

Dans ce groupe de patients, nous recommandons naturellement de réduire les contacts au minimum afin d'éviter la propagation du coronavirus. Bien sûr, il y aura toujours des patients qui auront besoin de soins podologiques pour éviter des complications. Cela concerne tous les patients mentionnés ci-dessus avec :

- ongles incarnés,
- pré-ulcères,
- ulcères
- les personnes qui ont actuellement un ulcère mais qui ne peuvent plus se rendre à l'hôpital/ clinique du pied en raison de la situation de crise actuelle.

Pour les patients énumérés ci-dessous, nous leur conseillons de contacter un podologue en cas de rougeurs, douleurs, ampoules, ulcères... et certainement de faire un bon autocontrôle :

- les patients diabétiques de type 1 et 2

Les soins téléphoniques et/ou numériques sont considérés comme faisant partie des soins essentiels. Les soins qui ne peuvent être dispensés physiquement sont remplacés par des soins téléphoniques et/ou numériques (par exemple dans le but de connaître l'état des pieds et de fournir les conseils nécessaires sur l'autogestion des soins, comme par exemple des conseils sur les chaussures).

Les soins préventifs et le dépistage de la classe de risque 0 peuvent être reportés, ce qui recommande une fois de plus une bonne autosurveillance :

- Patients vasculaires
- Patients souffrant de rhumatismes
- Patients non diabétiques ayant des blessures au pied
- Patients ayant des ongles gravement incarnés
- Patients oncologiques

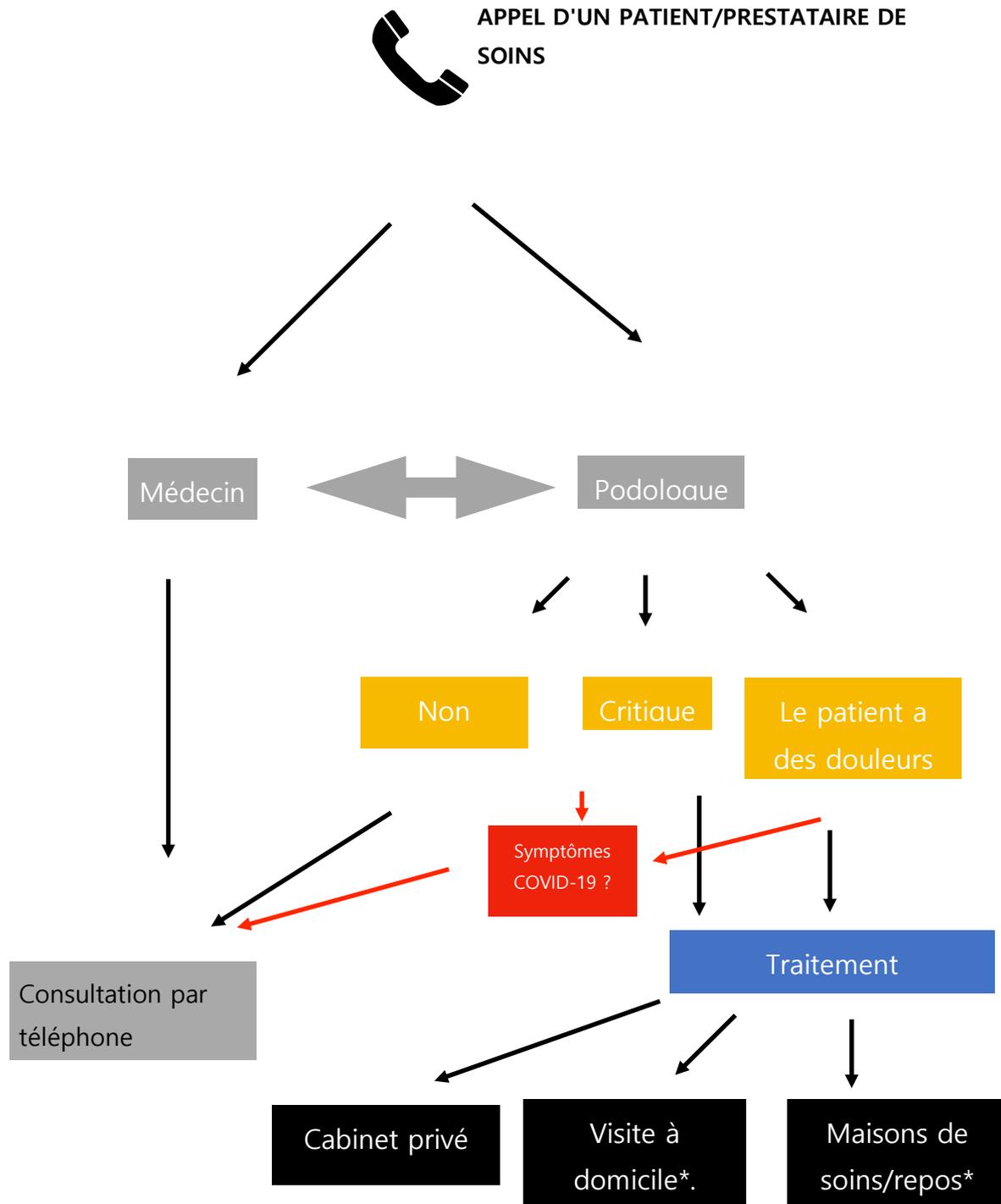
Les examens et les traitements ci-dessous peuvent être reportés :

- soins des pieds non urgents pour les patients non urgents
- Orthonyxie, fabrication d'orthèses en silicone, pose d'une onychoplastie
- Tests biomécaniques et analyse de la marche

C'est toujours au podologue lui-même de décider si les préoccupations sont essentielles, oui puis non. Le podologue prend sa décision en suivant le calendrier de l'étape 2.

2.2 Deuxième étape : arbre de décision pour les podologues chez les patients à risque

*le traitement n'est possible que si des mesures peuvent être prises pour donner une protection suffisante au podologue et au patient afin de lui permettre de prodiguer des soins en toute sécurité.



Cela permet d'assurer la continuité des soins pour les patients à haut risque et les cas critiques dans le respect des mesures prises dans le cadre du coronavirus et des mesures d'hygiène.

S'il s'agit d'une situation non critique chez un patient à haut risque (diabète, rhumatisme, oncologie), les conseils pratiques suivants peuvent être donnés par téléphone :

- Foot Check : Discernez l'état du pied
- Conseils et astuces pour prendre soin des pieds du patient si la consultation ne peut avoir lieu
- Conseils en cas de complications liées à un ongle incarné, un pré-ulcère et/ou un ulcère
- Conseils chaussures
- Compléter le dossier par voie numérique s'il y a eu une consultation téléphonique

Si la situation est très critique, la meilleure solution possible est recherchée avec le patient, en premier lieu par consultation téléphonique. Le patient contacte immédiatement le podologue s'il y a une complication ou un ulcère. Un plan de traitement est établi en tenant compte des (im)possibilités dues à la situation de crise actuelle du COVID-19, de l'état de santé actuel du patient, de sa situation personnelle et de ses souhaits.

Un questionnaire peut être utilisé pour vérifier si le besoin de soins est critique ou non (lors de la consultation téléphonique) :

1. Le patient est-il connu dans le cabinet ?
2. Qui est le médecin généraliste?
3. Si le patient n'est pas encore connu dans le cabinet, quel est le podologue qui traite normalement le patient ?
4. Anamnèse
 1. comorbidité : diabète, insuffisance rénale, problèmes cardiaques ou respiratoires, asthme, plus de 70 ans...) ?
 2. Des signes de COVID-19 ? Fièvre, éternuements, toux.. :
 1. Un cas possible de COVID-19 est toute personne présentant une infection aiguë des voies respiratoires supérieures ou inférieures, nouvelle ou aggravée, pour un patient présentant des symptômes respiratoires chroniques.
 2. Un cas confirmé : il s'agit d'une personne dont le diagnostic de COVID-19 a été confirmé par un laboratoire :

3. Le traitement podologique des cas possibles ou confirmés de COVID-19 doit de préférence être reporté après la période d'isolement à domicile.
- a) Pour tout patient présentant des problèmes respiratoires (y compris des symptômes légers), le traitement doit être reporté.
 - b) Pour des situations spécifiques, la nécessité peut être discutée avec le médecin généraliste. Si le besoin de soins est critique, ils seront programmés en fin de journée et le podologue appliquera les mesures suivantes :
 - i) Le patient recevra un masque buccal chirurgical. Si aucun masque buccal n'est disponible, le podologue peut demander au patient de garder un foulard ou un tissu devant la bouche et le nez pendant les soins.
 - ii) La porte d'entrée est ouverte, le patient ne touche à aucun verrou. Les portes sont ouvertes par le podologue lui-même. Si le patient touche porte et la poignée, elles sont immédiatement désinfectées.
 - iii) Le patient est isolé dans le temps et dans l'espace : 1 patient à la fois, à la fois dans la salle d'attente et dans le cabinet. Si le patient se présente avec son partenaire ou sa famille, on leur demande d'attendre dans la voiture.
 - iv) Tous les journaux et le matériel inutile seront retirés de la salle d'attente.
 - v) Le patient se désinfecte les mains à l'entrée avec du gel hydro alcoolique : le podologue tient le flacon.
 - vi) Après les soins, un temps suffisant est prévu pour tout désinfecter.
 - c) Les directives et les procédures pendant le traitement s'appliquent également au podologue lui-même :
 - i) L'équipement de protection doit être individuel
 - ii) Les gants sont portés toute la journée :
 - (1) Après le traitement du patient : enlever tous les instruments sales, mettre des gants
 - (2) Mettez des gants et allez à l'ordinateur avec les nouveaux gants propres
 - (3) Les mains sont également toujours lavées au savon après le traitement + désinfectées avec une solution hydro-alcoolique

(4) Les vêtements de travail sont changés après une visite du patient, les mains sont lavées au savon et désinfectées avec une solution hydro-alcoolique.

(5) Les vêtements de travail sont lavés quotidiennement à 60°.

d) Comme d'habitude, on désinfecte et on stérilise le matériel qui est entré en contact avec le patient. Toutes les surfaces qui ont pu être en contact avec le patient (sécrétions respiratoires ou autres fluides corporels) doivent également être désinfectées. Les locaux sont également entièrement nettoyés quotidiennement à l'eau de javel.

5. Quel est le motif de la consultation téléphonique ?

6. Diagnostic différentiel

1. Critères pour une consultation urgente :

A. Arthrose

B. Diabète

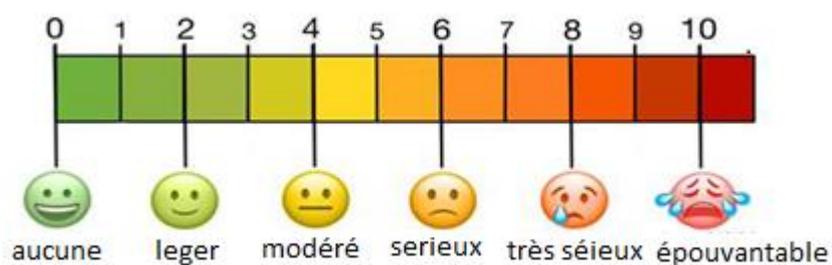
C. Immunodépressif

D. L'ongle incarné

E. Infections

F. Pathologie sous-jacente

G. Quel est le degré de douleur du patient sur une échelle de 0 à 10



7. Décision :

1. Pas de consultation

urgente (des conseils pratiques sont fournis ici)

2. Consultation urgente

3. Consultation complexe avec besoin d'un avis médical

Cette fiche est une liste de toutes les questions prioritaires pour établir un plan par étapes afin que le podologue puisse prendre la bonne décision et faire un triage correct des patients.

3. Coopération et référence des organisations

Grâce aux canaux suivants, nous pouvons nous assurer que les patients à risque peuvent consulter le podologue de la bonne manière et au bon moment.

- 1) L'ABD
- 2) Les RLM
- 3) les cliniques du pied
- 4) les maisons de repos via l'association des directeurs de maison de repos
- 5) l'ABSYM
- 6) l'UGIB
- 7) PPWL

1) L'association Belge du diabète

Afin de pouvoir répondre au mieux à l'inquiétude des patients, et de pouvoir les rediriger vers un podologue lorsque celui-ci est nécessaire. Permettre au personnel médical présent dans l'association de savoir quels sont les podologues actifs par régions et quel est son rôle. Cette liste est disponible sur le site de l'ABP

→ <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

2) RLM, réseau local multidisciplinaire

Les patients en trajet de soins nécessitent souvent des soins de podologie. Grâce au listing des podologues actifs, ceux-ci pourront être redirigés vers le bon prestataire. Une liste des podologues actifs disponibles sur le site de l'ABP

→ <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

3) Clinique du pied

Tous les patients diabétiques ne peuvent pas être reçus en consultation. Au vu des circonstances actuelles, il est donc primordial de pouvoir coopérer ensemble pour assurer le suivi de ces patients et leur éviter des complications. La liste des podologues actifs est disponible sur le site de l'ABP

<https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

4) Maison de repos

Les podologues sont des paramédicaux qui peuvent toujours exercer les soins d'urgences. Certains patients en maison de repos ont besoin de ces soins et en prenant les précautions d'usages. Vous trouverez la liste des podologues sur le site de l'ABP

→ <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

5) L'ABSYM, Association Belge des Syndicats Médicaux

Les médecins généralistes et autres spécialistes ne sont pas toujours au courant que nous exerçons encore, et quels sont les urgences que l'on peut traiter. Certaines consultations ne sont plus disponibles dans les hôpitaux, il est donc important de savoir quel sont les podologues actifs et leur rôle. Les podologues actifs sont référencés sur le site de l'ABP

→ <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

6) L'UGIB, union général des infirmiers de Belgique

Certains infirmiers-ères sont directement en contact avec le patient, notamment les infirmiers-ères à domiciles. Ils ont la possibilité de voir la nécessité que certains patients ont de soigner leurs pieds, et ainsi de faire appel à un podologue. Une liste actualisé des podologues actifs se trouve sur le site de l'ABP → <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

7) PPWL, plateforme de première ligne wallonne

Les différentes associations de professionnels pourront savoir que les podologues sont toujours actifs dans les soins de premières lignes, afin de répondre aux urgences des patients. Cela permettra de référencer les professionnels de chaque association et de savoir quel est le rôle du podologue dans cette crise. La liste des podologues encore actifs se trouve sur le site de l'ABP → <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>

8) Les hôpitaux

Plus vite les médecins sont informés de nos activité de podologue, plus vite le patient pourra être pris en charge et se retrouveront moins à l'hôpital. Les patients qui ont des besoins chroniques ne veulent pas toujours se rendre à l'hôpital car ceux-ci sont déjà débordés par les patients atteints de coronaropathie. Et comme il s'agit de patient à haut risque, il est conseillé qu'ils entrent le moins possible en contact avec des personnes qui sont COVID-19 posthume. La liste des podologues actifs peut être retrouvée sur le site de l'ABP

→ <https://www.podologie.be/fr/patient/actualite/detail/les-podologues-actifs-durant-le-covid-19>